

Promesse de don

Fonds de dotation Cinéfeel

La coopérative Tënk s'est associée au fonds de dotation Cinéfeel Dotation pour **aider des documentaires de création** à voir le jour. Ce sont des films qui portent des regards de cinéastes sur le monde, à contre courant des flux médiatiques : ce sont des films qui invitent à penser.

Par votre don à Cinéfeel, vous soutenez Tënk dans sa **défense de la création documentaire**, vous permettez des apports numéraires et techniques pour des films qui en ont besoin.

Pour aider des films documentaires à voir le jour, renvoyez cette promesse de don par mail à admin@tenk.fr et cfischer@cinefeelprod.com.

Les dons permettent une **défiscalisation de 66%** (dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable) pour les particuliers. Ils permettent une **défiscalisation de 60%** pour les entreprises (Dans la limite de 0,5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxes (art. 238 bis du CGI))

Une fois le don reçu, vous recevrez un reçu fiscal de Cinéfeel Dotation à joindre à votre déclaration fiscale.

Nom : _____ Prénom _____

Entreprise (si le don est fait au titre de l'entreprise) : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Téléphone _____

Courriel _____

Je fais un don de _____ € pour aider la création cinématographique avec le fonds de dotation Cinéfeel et permettre à Tënk d'aider des films documentaires à voir le jour.

Je règle ce don par virement à Cinéfeel Dotation.

IBAN : FR76 10278057110002031110114 - BIC : CMCI FR 2A

Fait le ____/____/____ à _____

Signature :